

Note d'information aux familles sur le Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA)

I – Circuit d'admission et d'inscription en DIMA

- ✓ **Seuls les élèves âgés d'au moins plus de 15 ans** et qui ont le projet de se former par apprentissage sont concernés par le DIMA. La durée du DIMA est **d'un an maximum**.
- ✓ **C'est la famille qui fait la demande** d'une admission en DIMA auprès du chef d'établissement actuel.
- ✓ Le chef d'établissement constitue avec la famille **un dossier de candidature** qu'il transmet aux services départementaux de l'éducation nationale. **L'entrée en DIMA nécessite une autorisation d'admission** notifiée par l'Inspecteur(trice) Académique, Directeur(rice) Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN). Cette autorisation ne vaut pas inscription puisque celle-ci est réalisée par le directeur du CFA.
- ✓ **La famille prend contact avec le CFA** (ou MFR) porteur du DIMA pour demander l'inscription en DIMA.
- ✓ **Le directeur du CFA inscrit l'élève** après échange avec la famille concernant la pertinence du DIMA par rapport au parcours et au projet de l'élève et signe une convention entre l'établissement scolaire du jeune et le CFA. La convention est également signée par un formateur référent du CFA, par l'élève et son représentant légal. Il en adresse copie à la DSDEN pour confirmation de l'inscription de l'élève.
- ✓ **L'élève reste inscrit dans son établissement d'origine, et admis en DIMA**, l'élève est placé sous l'autorité et la responsabilité du directeur du CFA.

II – Le DIMA en quelques mots

- ✓ Le DIMA permet de découvrir **un ou des métiers par une alternance** organisée entre le CFA et des entreprises. Dès l'inscription au CFA et avec son aide, la famille recherche une ou plusieurs entreprises.
- ✓ Au CFA, un projet pédagogique personnalisé est défini qui vise l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, validées via le livret personnel de compétences.
- ✓ **L'horaire de cours est au minimum de 28 heures par semaine, en général 30 heures :**
 - L'enseignement général occupe au moins la moitié de ce temps : français, histoire -géographie, mathématiques-sciences, langue vivante, éducation physique et sportive, arts plastiques.
 - Les enseignements technologiques, les activités pratiques à caractère professionnel, représentent 9h de l'emploi du temps.
 - Des activités individualisées sont aussi prévues : informatique, recherches, renforcement disciplinaire, et des activités de découverte des métiers et d'élaboration du projet professionnel.
- ✓ **Les périodes en entreprises**, d'une durée comprise entre 8 et 18 semaines, permettent à l'élève de faire un choix de formation en découvrant plusieurs métiers grâce à des stages en milieu professionnel.
- ✓ **Examens** : les élèves inscrits en 3^{ème} et suivant une formation DIMA peuvent se présenter à l'examen du certificat de formation générale (CFG) ou au diplôme national du brevet (DNB) série professionnelle.
- ✓ **Les élèves de DIMA bénéficient de la totalité des congés scolaires**. Ils ne peuvent donc être maintenus en stage chez l'employeur pendant les périodes de vacances, ni le dimanche ni les jours fériés.
- ✓ **Certificat de scolarité** : l'élève reste inscrit dans son établissement d'origine qui est habilité à délivrer un certificat de scolarité.
- ✓ **Bourses** : les élèves admis en DIMA peuvent bénéficier d'une bourse. La demande est transmise par le CFA au pôle académique de gestion des Bourses.
- ✓ **Suivi du parcours DIMA au CFA** : en application de la convention signée, le directeur du CFA informe le chef d'établissement du déroulement de la formation en DIMA. Il l'informe des difficultés rencontrées et de la rupture éventuelle du parcours en DIMA afin que l'élève puisse reprendre sa scolarité dans l'établissement où il est inscrit. Le chef d'établissement est chargé de signaler aux services départementaux de l'Éducation nationale toute rupture du parcours de formation en DIMA.



III – Les DIMA sur l'académie de Nantes

LOIRE-ATLANTIQUE

CFA MFR de Châteaubriant, 2 rue Pierre Blays 44110 Châteaubriant / 02 40 28 36 84 (Internat)
CFA MFR de Clisson, route de la blairie 44190 Clisson / 02 40 06 91 51 (Internat)
CFA MFR Val de Logne, 7 rue du Bocage 44650 Legé / 02 40 26 35 35 (Internat)
CFA BTP Saint Brévin les Pins, parc d'activité de la guerche 44250 St-Brevin-les-Pins / 02 40 27 29 68 (Internat)
CFA MFR de St-Etienne de Montluc, 28 chemin de Bellevue 44360 St-Étienne-de-Montluc / 02 40 86 90 96 (Internat)
CFA AFPI, Nantes, 41 bd des Batignolles - BP 32826, 44328 NANTES Cedex 3 / 02.51.13.21.41 (pas d'hébergement)
CFA Brottier Bouaye, 1 allée Daniel Brottier, 44830 Bouaye / 02.40.32.51.90 (Internat)
CFA CIFAM, Place Jacques Chesné - BP 38309, 44983 Ste-Luce/Loire Cedex / 02.40.18.96.96 (pas d'hébergement)
MFR de Riaillé 551 rue d'Anjou 44440 RIALLE 02 40 97 80 48 (Internat)
CFA EN 44 UFA Olivier Guichard Guérande 12 rue de la Fauvette 44350 GUERANDE 02 40 24 93 10
CFA ESA LP Jean-Baptiste Eriau Espace Rohan 44150 ANCENIS / 02 40 83 00 76 (pas d'hébergement)
CFA Nantes Terre Atlantique - Jules Rieffel 5 rue de la Syonnaire 44817 ST-Herblain cedex / 02 40 94 99 30 (Internat)

MAINE ET LOIRE

CFA MFR de Champigné, route d'Angers BP 25 49330 Champigné / 02 41 42 00 79 (Internat)
CFA MFR La Bonnauderie, Le Bois d'Ouin 49300 Cholet / 02 41 75 60 30 (Internat)
CFA MFR de Montreuil-Bellay, La Rousselière 49260 Montreuil-Bellay / 02 41 83 19 19 (Internat)
UFA du Lycée des Métiers de Narcé, Route de Narcé, Brain/l'Authion, 49805 Trélazé / 02 41 80 46 11 (Internat)
CFA de la Chambre de métiers, 3 rue Darwin - Belle Beille 49008 Angers Cedex 01 / 02 41 22 61 00 (Internat)
CFA AFPI, Beaucozéz, 4 rue du Pavillon - ZI, 49070 BEAUCOUZÉ / 02.41.73.93.06 (pas d'hébergement)
MFR BRISSAC QUINCE 51 rue Louis Moron 49320 Brissac Quincé / 02 41 91 23 25 (Internat)
CFA du LPA Les Buissonnets, 7 boulevard Daviers-49100 Angers / 02.41.24.19.70 (Internat)
CFA CCI 49 Espace Formation Saumurois Square Balzac 49412 SAUMUR Cedex / 02 41 83 53 53 (pas d'hébergement)

MAYENNE

CFA des villes de la Mayenne, 39 avenue de Chanzy BP 40237 53002 Laval / 02 43 59 03 60 (Internat)
CFA de la Chambre de Métiers de la Mayenne, 30 boulevard Volney 53000 Laval / 02 43 64 11 00 (Internat)
UFA du LEGTA de Laval, 321 route de Saint-Nazaire BP 81319 53000 Laval Cedex / 02 43 66 06 91 (pas d'hébergement)
MFR St-Berthevin 58 rue Jean Cottereau 53940 St Berthevin 02 43 69 25 53 (Internat)

SARTHE

CFA Chambre métiers et artisanat, 187 rue Henri Champion 72019 Le Mans / 02 43 50 13 70 (pas d'hébergement)
UFA du Lycée polyvalent Sainte-Catherine, 202 rue Saint Aubin 72000 Le Mans / 02 43 39 14 72 (Internat)
CFA MFR de Coulans/Gée, 65 rue nationale - 72550 COULANS SUR GEE / 02 43 88 82 24 (Internat)
UFA du LP d'Estournelle de Constant BP 90155 LA FLECHE 02 43 94 05 10 (Internat)

VENDEE

CFA de la Chambre de métiers, ESFORA, 24 rond-point du Coteau 85000 La Roche/Yon / 02 51 36 53 00 (Internat)
CFA EC85 Lycée St-François d'Assise Route de mouilleron -85007 La Roche/Yon cedex/ 02 51 37 04 48 (Internat)
CFA MFR de St Michel Mont Mercure, rue Godard 85700 Saint-Michel-Mont-Mercure / 02 51 57 81 81 (Internat)
CFA MFR de Talmont-Saint-Hilaire, 412 avenue Notre Dame, 85440 Talmont-Saint-Hilaire / 02.51.22.22.06 (Internat)
CFA MFR de St-Gille-Croix-de-Vie, 51 rue de la roche/Yon, 85800 Saint-Gille-Croix-de-Vie / 02 51 55 52 12 (Internat)
CFA MFR de Mouilleron-en-Pareds, 10 rue du Pavé BP 2 85390 Mouilleron-en-Pareds / 02 51 00 30 54 (Internat)
UFA du LPO Rosa Parks, 29 bd Guitton - BP 779, 85020 LA ROCHE SUR YON / 02.51.36.46.20 (Internat)
CFA AFPI La Roche/Yon, 43 rue Képler - Les Oudairies, 85000 LA ROCHE SUR YON / 02.51.37.57.17 (Internat)
CFA BTP AFORBAT, 23 rond-point du Coteau BP 02 85001 La Roche-sur-Yon Cedex / 02 51 62 70 70 (Internat)
CFA AGRI NATURE LA Roche/Yon Allée des Druides 02 51 09 82 72 (Internat)



En savoir plus

Téléchargez et consultez le guide « L'apprentissage en Pays de la Loire », de l'ONISEP. Vous y trouverez toutes les informations et adresses sur l'académie de Nantes à propos des DIMA et de l'apprentissage.

